

DINGY EN VUACHE

Bulletin d'information et compte-rendu des séances du conseil municipal
du 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2008



DANS CE BULLETIN

- Livre de Jean Rosay
- Notes d'informations
- Histoire des associations
- Vie du village
- Eoliennes



LE MOT DU MAIRE

Samedi 18 octobre, une partie du Conseil Municipal ainsi que des élus des communes voisines ont participé à la visite du parc éolien de Beausemblant dans la Drôme. A l'heure du développement durable et de la préservation des ressources naturelles, les participants ont pu juger de l'intérêt écologique et financier de ce type d'équipement et constater que les nuisances sonores sont pratiquement inexistantes. C'est pourquoi le Conseil Municipal a émis un avis favorable au lancement, par la Communauté de Communes, d'une étude de faisabilité de ce type de projet sur notre territoire. Je vous informerai bien entendu régulièrement sur l'avancement de cette étude.

Le 28 octobre, j'ai reçu deux représentants des parents d'élèves qui m'ont fait part de leurs inquiétudes sur la charge et l'organisation du travail des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Je tiens à rappeler que préalablement à la rentrée scolaire de septembre 2008, une réunion, à laquelle participaient monsieur l'Inspecteur d'Académie, madame la Directrice du groupe scolaire et les membres de la commission scolaire, avait validé le fonctionnement actuel au vu des effectifs des différentes sections. Par ailleurs, les limites de notre budget ne nous permettent pas aujourd'hui de créer un demi poste supplémentaire.

Enfin, notre équipe d'enseignantes est jeune et motivée, il me semble important de lui faire pleinement confiance pour l'instruction de nos enfants.

Néanmoins, soucieux de répondre aux attentes des parents d'élèves, le conseil municipal s'engage à suivre l'évolution dans les mois à venir et à réétudier ce dossier pour la rentrée prochaine.

Le 7 novembre, un grand moment d'échange de souvenirs et d'émotion a eu lieu avec la dédicace du livre de Jean Rosay. Je crois que ce jour là, nous avons vécu des instants de vraies valeurs humaines.

Le 11 novembre, une quarantaine de personnes était réunie pour la commémoration de l'Armistice. Moment fort également où nous avons seulement pu regretter l'absence de jeunes. Ainsi va la société !

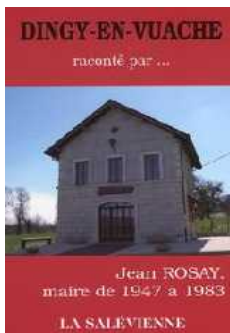
Dans un autre registre, lors de la campagne électorale, nous avons évoqué la création d'un parking sécurisé aux abords du groupe scolaire. J'ai le plaisir de vous annoncer que la commune est en phase d'acquisition des parcelles nécessaires à ce projet et que nous allons prochainement affiner l'étude technique et financière de cette future réalisation.

Pour finir, Noël approche à grands pas, malgré la morosité de la conjoncture nationale et mondiale, j'espère que ce moment privilégié de retrouvailles entre petits et grands, sera pour chacun d'entre vous, l'occasion de réunir bonheur, joie et bonne humeur.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous, un joyeux Noël et mes meilleurs vœux pour 2009.

Eric ROSAY





HISTOIRE DE LA COMMUNE PAR JEAN ROSAY

Jean Rosay, 89 ans, a été maire de Dingy-en-Vuache de 1947 à 1983. Passionné par le patrimoine, il nous explique la genèse de ce livre sur l'histoire de sa commune.

Ce livre est en vente à la mairie au prix de 18 euros. En cette période de fin d'année, ce peut être une bonne idée de cadeau pour vos proches, résidents du village ou nostalgique de cette époque.

Extrait de l'entretien réalisé par Dominique Ernst, paru dans le messager du 13/11/2008

Comment est né ce projet de livre ?

C'est un heureux hasard. En fait, durant mes trente-six années de mandat, j'ai régulièrement pris des notes sur les petits et les grands événements qui se sont déroulés dans ma commune et dans la région. Bien des années plus tard, en 1992, j'ai rassemblé mes notes et mes souvenirs pour écrire l'histoire de Dingy-en-Vuache. Mais mon but n'était pas de faire un livre, mais plus modestement de réaliser une grosse brochure destinée à ma famille et à mes amis. Le document a bien circulé dans le secteur et il a été assez apprécié des gens.

Et comment ce document s'est transformé en livre ?

Comme je m'intéresse au patrimoine, je suis membre depuis de nombreuses années de la société d'histoire régionale «La Salévienne». Ce sont eux qui m'ont proposé d'en faire un livre. Du coup, le manuscrit original a été enrichi de photos et d'informations complémentaires, et François Python, mon successeur à la tête de la commune, en a écrit la préface. Mais comme la préparation d'un livre est une chose assez longue, c'est finalement la municipalité actuelle, dirigée par mon neveu Eric Rosay, qui a finalisé le projet dans le cadre d'une coédition avec «La Salévienne».

Alors que vous allez bientôt avoir 90 ans, vous devez être content de voir paraître ce livre !

Oui, je suis ravi. Pour être franc, je me demandais s'il allait sortir un jour (rire) ! Son contenu est très varié. Au fil des pages, vous y découvrirez de l'Histoire, avec notamment l'époque de la Révolution française qui a conduit à la disparition de notre église, mais aussi une évocation des pratiques agricoles et des cultures d'autrefois telles que la vigne, le chanvre, les châtaignes ou les poires blossom. Parmi les nombreux chapitres, il est aussi question de l'arrivée du progrès à Dingy ou de la libération du canton avec l'épisode tragique qui vit les Allemands incendier le village de Bloux en août 1944.

Jean Rosay, entouré de ces deux successeurs à la tête de la commune, François Python et Eric Rosay



COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 7 octobre 2008

1. ECOLE

Effectifs :

Le Conseil Municipal est informé que les effectifs réels scolarisés sont de 80 élèves répartis ainsi :

. cycle 1 (Mme Christine Aubel) : 27 élèves

. cycle 2 (Mme Béatrice Collet & Mlle Charlotte GROS) : 23 élèves

. cycle 3 : (Mlle Nelly Haudry) : 28 élèves.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouvelles enseignantes et une bonne année scolaire à toutes.

Service minimum - grève :

Monsieur le maire donne lecture d'une circulaire du 11 septembre 2008, transmise par l'Inspection Académique, concernant l'organisation d'un service d'accueil des élèves dans les écoles publiques maternelles et élémentaires qui incombe aux communes, si le taux d'enseignants grévistes atteint 25 %.

Le conseil municipal dresse une liste des personnes pouvant assurer le service d'accueil des élèves concernés.

Demande de scolarisation

Il prend connaissance d'une demande de scolarisation d'un enfant de 3 ans en maternelle après la Toussaint et répond favorablement si la commune de résidence accepte de participer financièrement.

Poste de Mme Girême

Il approuve la réorganisation du poste de l'ATSEM suite à l'absence d'école le samedi.

2. AFFICHAGE - ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal s'interroge sur l'utilité des panneaux d'affichage installés sur la commune. Considérant que les panneaux hors mairie, ne sont pas mis à jour régulièrement, que la publication et le site Internet reprennent l'ensemble des informations, il décide de ne laisser qu'un affichage officiel à la Mairie et de supprimer les autres panneaux. Il sera laissé un panneau sans grillage par hameau à la disposition de l'affichage libre.

Le conseil municipal s'interroge sur l'éventuelle installation de cendrier extérieur aux abords de l'école pour éviter que le sol soit jonché de mégots. Il réfléchit également au problème de déchets divers à proximité de l'abri bus de

Raclaz. Une commission est chargée d'étudier ces problèmes.

3. POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal prend acte des avis favorables du Comité Technique Paritaire en date du 18 septembre 2008 concernant la suppression du poste actuel d'adjoint technique 2^{ème} classe de 23/35^{ème} d'heures au 31 décembre 2008 et la création d'un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2009.

Il rappelle qu'une offre d'emploi pour ce poste a été publiée dans le bulletin communal du 3^{ème} trimestre, sur les listes du Centre de Gestion et dans les panneaux d'affichage avec retour des candidatures pour le 31 octobre 2008.

Il charge les élus de dresser une liste des travaux à réaliser dans chaque hameau afin de prévoir les tâches du futur agent technique.

4. PROJET DE PARKING ECOLE

Monsieur le maire fait le point sur l'état d'avancement des procédures d'échange de terrains dans le cadre du projet de création d'un parking derrière le groupe scolaire ; il indique qu'un échange reste en suspens, en attente d'un rendez-vous avec l'exploitant actuel.

5. TRAVAUX EAU-VOIRIE

Le conseil municipal est informé de l'attribution d'une subvention de 53.500 € par le Conseil Général destinée au financement des travaux de réseau d'eau et de voirie.

6. DEROGATION RD7

Suite à la demande de l'entreprise Logigaz Nord-Butagaz, le Conseil Municipal donne une dérogation pour que cette entreprise emprunte la route départementale n°7 exclusivement pour livrer les clients de la commune mais pas pour le transit.

7. INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal est informé qu'une fuite d'eau a été réparée à Raclaz Bas.
- Il est informé qu'une réunion est programmée pour le lendemain avec la commune de Chênex pour étudier le déneigement.
- Il donne l'autorisation à l'association de parents d'élèves de stocker du matériel dans l'ancienne école de Raclaz dans l'attente de son devenir.
- Il est informé qu'une présentation du projet de crèche communautaire à Valleiry sera organisé à l'intention des élus, avant la réunion du 4 novembre, à 19 h 30.
- Il est informé du refus du Syndicat « Pays du Vuache » d'accorder un tarif préférentiel pour

ses conférences à l'Université Populaire, afin de maintenir une règle d'équité.

- Il donne un avis favorable à l'association « le réveil matin » pour l'utilisation des jeux extérieurs.
- Il adhère à la pétition du Conseil Régional demandant le maintien des services de la Poste dans les petites communes.
- Il prend acte de remarques concernant l'état défectueux du chemin rural entre Jurens et Chênex et du chemin accédant au Vuache depuis Malbois.
- Il entend le compte rendu des délégués communautaires concernant les réunions Transports, Déchets, Développement durable, Economie et sport.

La séance est levée à 24 h.

► Séance du 4 novembre 2008

1. CONVENTION DENEIGEMENT

Mr le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec la commune de Chênex afin de faire le point sur le déneigement. Il donne lecture d'un projet de convention qui organise le déneigement sur les deux communes, garantit le personnel et prévoit la répartition des coûts. Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

2. PNEUS

Le Conseil Municipal décide de faire remplacer les quatre pneus du tracteur et retient l'offre de la Société Ayme et Fils de Belley, moins disante que celle d'Euromaster SNC.

3. ECOLE

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Mairie de Saint-Julien en Genevois qui accueille un enfant de la commune sans participation financière, le Conseil Municipal accepte de scolariser l'enfant Elsa Chappuis en petite section de maternelle à compter du 10 novembre.

4. ECHANGE DE TERRAINS PARKING

En raison d'une non-conciliation avec monsieur Serge FAVRE, exploitant actuel des parcelles communales A 808 et 809, monsieur le maire indique que l'échange avec Mme Thérèse Gros doit être modifié. Il propose d'échanger un lot de 72 ares tiré du lot 5 des terrains communaux cadastrés « Le Rellut » A 2130 contre la parcelle A 2013 de Mme Gros. Le Conseil Municipal

accepte cet échange de parcelles, modifie la délibération du 3 juin 2008 en ce qui concerne l'échange avec Mme Gros et autorise le Maire à signer le nouvel avenant correspondant à la convention temporaire du 23 mai 2005

5. SUBVENTION PARKING

Mr le Maire annonce que le Conseil Général alloue une subvention de 9.000 euros sur le produit des amendes de police pour la création d'un parking derrière le groupe scolaire. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et s'engage à réaliser les travaux.

6. LIVRE « DINGY-EN-VUACHE »

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 6.000 euros à La Salévienne pour financer l'édition du livre « Dingy-en-Vuache ». Il autorise Le Maire à recouvrer les sommes correspondant à la vente d'une partie des ouvrages dont le prix est fixé à 18 euros. Il rappelle qu'une séance « dédicace » en présence de l'auteur et de la Salévienne, est prévue le 7 novembre afin de lancer la vente des livres.

7. CREDITS COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal procède au vote des crédits complémentaires suivants : 6.000 € (subvention à la Salévienne), 4.300 € (pneus tracteur) financés par la vente d'ouvrages (4.500 €), la taxe sur électricité (1.000 €), un remboursement sur rémunération (500 €) et l'entretien matériel roulant (-4.300 €).

8. POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Après avoir pris connaissance des avis favorables du Comité Technique Paritaire en date du 18 septembre 2008, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2° classe de 23/35èmes d'heures à compter du 1^{er} janvier 2009 et de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2009.

9. LIGNE DE TRESORERIE

Afin de pallier aux difficultés ponctuelles de trésorerie liées à la rentrée tardive de certaines recettes, le Conseil Municipal décide de reconduire le principe de « découvert bancaire » de 45.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, accepte les conditions bancaires proposées et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

10. PROJET D'EOLIENNES

La commission qui s'est déplacée sur le site de Beausemblant dans la Drôme le 18 octobre, fait le compte rendu de cette visite qui s'est avérée agréablement positive en ce qui concerne la très faible nuisance sonore ainsi que l'approche visuelle moins impressionnant que prévu.

Puis, Mr le Maire indique qu'une étude d'impact peut être lancée par la Société VSB si les collectivités concernées l'accepte ; cela se traduirait par l'implantation d'un mât sur le terrain qui serait analysé pendant une période de 3 mois à un an et le résultat de cette étude déterminerait si le projet d'implantation d'éoliennes est viable ou non.

Le Conseil Municipal accepte le lancement de l'étude d'impact par la Société VSB.

11. URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par monsieur Jérôme VUICHARD pour un aménagement d'habitation à Raclaz.

12. ANNULATION PLAN CIRCULATION

Monsieur le maire annonce que le projet de plan de circulation intercommunal du Pays du Vuache lancé conjointement par les Syndicats

d'Aménagement du Vuache et de Protection et Conservation du Vuache est stoppé compte tenu des avis défavorables de 4 communes sur 11.

13. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe qu'il a reçu une délégation de 2 parents d'élèves venus lui faire part de leur inquiétude concernant l'accueil d'une partie des élèves de grande section (8) dans la classe du cycle 2 qui ne dispose pas d'un poste d'ATSEM propre. Il souligne le faible effectif de la classe du cycle 2 en regard des autres écoles (22 élèves en tout en incluant ces 8 élèves de grande section), l'organisation préalable à la rentrée entérinée par les enseignants et l'Inspecteur d'Académie, l'intervention de Mme Girème chaque matin durant $\frac{3}{4}$ d'heure et le regroupement de ces élèves avec les autres « grande section » chaque début d'après-midi en maternelle. Le conseil municipal entérine ce fonctionnement.
- Le conseil municipal charge une commission d'analyser une offre transmise par Orange concernant un nouveau contrat incluant Internet et la téléphonie pour la Mairie.
- Il accepte de mettre à disposition la salle de la cantine le samedi matin 6 décembre 2008, dans le cadre du Téléthon, pour une Bourse aux Jouets.
- Il prend acte du Conseil d'école qui aura lieu le 10 novembre à 19h.
- Il fait le point sur les lampes publiques défectueuses afin de programmer leur réparation.
- Les délégués concernés prennent acte de la réunion d'organisation de la coupe de bois programmée samedi 8 novembre à 9h30 en Mairie.
- Le Conseil Municipal est informé qu'un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux Morts le 11 novembre dès 9 heures.
- Il entend le compte rendu des diverses réunions communautaires (économie, solaire, logement) ainsi que celles du Syndicat Pays du Vuache, d'Aménagement du Vuache et d'une réunion du Conseil Général.

La séance est levée à 23h35.

► Séance du 2 décembre 2008

1. CANDIDATURE J.O. ANNECY 2018

Conscient des avancées que cet événement apportera pour le territoire départemental, le conseil municipal apporte son soutien à la candidature d'Annecy/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018.

2. TARIFS 2009

Après avoir pris connaissance de la législation en vigueur, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers au 1^{er} janvier 2009 :

- Appartement 1 Bloux : 168 €
- Appartement 2 Bloux : 205 €
- Appartement Raclaz : 314 €.

Le Conseil Municipal décide de diminuer les tarifs de la location de la **salle de la cantine** :

- Habitants de la commune : 200 €
- Personnes extérieures : 300 €
- caution (inchangée) 500 €.

Les tarifs des photocopies sont inchangés

La location du broyeur est de 100 € la journée

3. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

En raison de l'application dès l'an prochain des lois de février et décembre 2000 et de juillet 2003, qui transfèrent le financement aux communes, de la partie publique des raccordements électriques des projets de constructions ou de lotissements, Monsieur le Maire propose de passer le taux de la TLE (Taxe Locale d'Equipement) de 2,50 % à 5 % (taux maximum). Le conseil municipal après discussion, approuve cette hausse de taux applicable au 1^{er} janvier 2009, par 12 voix « pour » et 3 abstentions.

4. OFFRES INTERNET & TELEPHONE

* Le conseil municipal analyse deux offres transmises par Orange pour grouper le téléphone et abonnement Internet au secrétariat.

* En ce qui concerne le téléphone de la cantine, il étudie les offres actuellement sur le marché ; décide d'annuler le contrat avec Orange entreprise et retient l'offre Simpleo pour 30 mns de communication/mois.

5. DEMANDE DE SUBVENTION FOOT

Après lecture d'une demande de subvention de 900 € transmise par l'Etoile sportive de Valleiry, le conseil municipal demande qu'un récapitulatif des différents sports proposés hors MJC, soit réalisé par une commission communale. Ceci pour déterminer ensuite une enveloppe « sport » qui sera répartie lors du budget primitif 2009.

6. ECOLE

* Il prend connaissance d'une demande de subvention auprès du Conseil Général par Mlle Haudry (cycle 3) qui envisage d'organiser une classe culturelle à Merckeghem dans le Pas-de-Calais.

* Il prend acte du compte rendu du conseil d'école formulé par les délégués :
* l'espace vestiaire de la maternelle est utilisé

au maximum de sa capacité,
* demande de révision contrat Internet et téléphone : le conseil municipal répond négativement car cela n'est pas rentable compte tenu du montant des factures actuelles
* demande d'espace pour exposition sur les risques domestiques en janvier. La salle de la cantine est proposée par le conseil.
* demande d'ATSEM pour les élèves de grande section : la demande sera prise en considération pour la rentrée scolaire à venir.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de la propriété bâtie cadastrée « Raclaz » A 426 appartenant à monsieur Emile VUICHARD.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le montant de l'indemnité de conseil brute à verser au Trésorier s'élève à 381,11 € pour cette année.
- En raison d'un problème d'effondrement du chemin rural n°21 dit de la Chavanne à Jurens, le conseil municipal approuve la prise d'un arrêté de fermeture partielle de ce chemin en attendant sa réfection.
- Il approuve également la prise d'un arrêté interdisant le stationnement des véhicules le long des voies durant la période hivernale afin de permettre le déneigement.
- Il prend note de trous à boucher sur la voie communale n° 7 dite des Rippaz à Dingy.
- La commission ad'hoc propose les lieux d'implantation de cendriers publics.
- Le Centre Communal d'Action Sociale annonce que la distribution de Noël en faveur des aînés démarrera le 13 décembre.
- Le conseil municipal entérine la proposition de la commission communication qui souhaite que le bulletin communal soit imprimé par une imprimerie afin d'en améliorer la présentation.

La séance est levée à 23 h 10

LA VIE DE NOTRE VILLAGE

► VUICHARD SA

A l'invitation de Philippe VUICHARD, le conseil municipal a visité l'entreprise éponyme installée à Jurens. Fondée voici 40 ans par Michel VUICHARD, le père de l'actuel dirigeant, cette société spécialisée dans la micromécanique et l'électro-érosion emploie 10 salariés permanents, tous issus de notre village ou de ses environs. Son parc de machines-outils est important et impressionnant et évolue régulièrement avec des investissements conséquents afin de s'adapter aux exigences sans cesse renouvelées des donneurs d'ordres. Ceci est un gage de développement futur et de pérennité de l'entreprise.

Le conseil municipal a pu apprécier le haut niveau de compétences et la technicité des personnels ainsi que la complexité, la précision et la finesse des produits finis. De plus, dans le monde économique actuel ou toutes les statistiques s'accordent à dire que dans un délai de 10 ans, 70 % des petites et moyennes entreprises auront disparues faute de successeurs, nous avons là, à Dingy-en-Vuache, un exemple parfaitement réussi de transmission.

Alors longue vie aux établissements VUICHARD et merci encore pour la cordialité de l'accueil.

Marc Ménéggetti

► TELETHON

Malgré un temps pluvieux, les pompiers du Vuache ont réalisé le parcours avec un dévidoir. Des animations ont eu lieu dans la mairie ainsi que vente gâteaux et vin chaud dans la matinée du 6 décembre. La soirée musicale organisée au centre ECLA a ainsi permis de connaître un résultat de près de 17.000 euros pour les 7 villages.



► BOURSE AUX JOUETS

Toujours dans le cadre du Téléthon, quelques bénévoles ont profité de cette animation dans notre commune pour organiser la première bourse aux jouets. Les enfants de Dingy et des villages environnants ont ainsi pu vider de leur placards les jeux, jouets livres et autres CD ou DVD qu'ils voulaient vendre, permettant à tous de trouver de nouveaux jeux, de récolter quelques euros et de passer un bon moment. A savoir que les frais d'inscription ont été reversés au profit du Téléthon.



► Courrier des lecteurs

Il est possible de faire part de vos remarques par dépôt de courrier à la mairie, d'envoi d'e-mail à l'adresse info@dingy-en-vuache.fr ou encore en passant par le site officiel de la commune : www.dingy-en-vuache.fr

Les articles ou remarques constructives seront présentées ici. En voici la première :

Bonjour,

J'avais oublié de vous parler du bulletin municipal : Il est clair, bien présenté et agréable à lire.

J'apprécie la couleur bleue.

Peut-être pourriez-vous y ajouter une rubrique "courrier des lecteurs" ?

En tant qu'habitant, même temporaire, de Dingy, quelques remarques :

- les chiens errants sur le chemin de la fruitière.*
- la vitesse des autos entre Savigny et Vulbens.*
- la nécessité de mettre des petites poubelles à côté de l'ancienne fruitière de Raclaz et à côté de l'abribus pour pouvoir y déposer cannettes et papiers.*

Philippe Duret

VILLAGE : QUELQUES ASSOCIATIONS LOCALES

► La Sirène

En 1986 le conseil municipal de l'époque a décidé de créer un plan d'eau à Bloux, sur une parcelle appartenant à la commune. L'objectif étant de confirmer la zone humide existante sur ce territoire, de mettre à disposition une réserve d'eau dans le cadre de la lutte contre l'incendie et de créer un lieu de détente et de promenade.



Dès la réalisation du projet une association s'est constituée, dénommée "la Sirène". Elle s'est vue confier la gestion de ce site en contrepartie de pouvoir y exercer son activité orientée plus particulièrement vers la pêche outre la mise en œuvre de rencontres conviviales. Pour ce faire elle a construit un chalet, agrandi dans un premier temps d'une annexe accueillant toilettes et cuisine et dans un deuxième temps d'un autre bâtiment dont une partie est à la disposition de l'association de chasse communale.

L'activité de pêche est limitée aux membres de l'association qui bénéficient toutefois d'invitations ponctuelles au profit de personnes de leur choix.

Tous les dimanches matins un membre du groupe est présent et assure l'accueil au bar de l'association pour ceux qui souhaitent s'y rencontrer. Quatre à cinq soirées avec repas traditionnels sont organisées durant l'hiver :

- 16 Janvier 2009 : Pot au feu
- 13 Février 2009 : Tripes
- 20 Mars 2009 : Gratin de fruits de mer
- 24 Avril 2009 : Pizza

La Sirène accepte, sous respect de quelques conditions, de mettre à disposition son local pour des événements familiaux, associatifs ou amicaux (contact sur messagerie au 06 86 22 58 56).

Enfin, en début d'été a lieu la « fête du lac » avec repas champêtre, et début septembre une journée vélo est organisée pour les familles.

► L'A P E, c'est...

Appartenance à un Parti d'Energumènes

Apparition Parfois Ephémère

Amusement Pour l'Enfance

NON

Association des Parents d'Elèves

En six années de présidence à l'école de Dingy, j'ai pu apprécier l'énorme élan de générosité de la part des parents et des institutrices mais je voudrais commencer par remercier mes partenaires du bureau qui, au fil des années, m'ont accompagné dans mes différents mandats, tous bénévoles et donnant pour nos enfants beaucoup de leurs temps et d'énergie (malheureusement pas toujours apprécié) mais on ne peut pas plaire à tout le monde, encore merci à toutes ces personnes qui se reconnaîtront.

L'Association des Parents d'Elèves permet par les différentes manifestations de récolter des fonds et de permettre à nos enfants de faire des voyages et autres activités, sans avoir à demander aux parents le moindre financement.

Merci aux institutrices qui en font bon usage.

Je voudrais juste dire aux nouveaux parents (et le rappeler aux anciens) de participer aux manifestations, de se serrer les coudes, de rester solidaires les uns avec les autres et ainsi, l'école de Dingy sera toujours bien représentée et nous aurons toujours et encore de belles fêtes de Noël et d'été, les seules sur la commune.

Encore merci à tous

Un président heureux
Pascal Argaud



A noter que vous retrouverez tous les bénévoles de l'APE porter ce tee-shirt lors de la prochaine fête de l'été qui aura lieu le **dimanche 28 juin 2009**.

ENVIRONNEMENT : DES EOLIENNES A DINGY ?

► Présentation

L'augmentation des gaz à effet de serre, la détérioration de la qualité de l'air, la diminution des ressources fossiles et l'augmentation de la demande énergétique mondiale doit nous faire prendre conscience qu'il faut mieux consommer mais également produire différemment. Et pourquoi pas grâce aux vents ? La réponse pourrait nous être fournie par la société **VSB**, basée à Nîmes, spécialisée dans l'étude et la réalisation de projets éoliens en France. Lors des prospections de site propices à l'implantation de parcs éoliens dans la région Rhône-Alpes, il a été mené une première approche auprès de plusieurs municipalités du bassin lemanique français. En effet, la spécificité de notre région avec la production de vent au dessus du lac Léman et la configuration en forme d'entonnoir des massifs du Jura, du Salève et du Vuache sont des critères importants pour la réalisation d'une pré-étude.



► Explications

La mise en œuvre de production d'énergie renouvelable nécessitant de nombreuses études et de longues démarches administratives, les entreprises de développement et d'exploitation de parcs éoliens ont vu le jour pour proposer de monter des projets auprès des communes concernées. Une opportunité de mise en place semble donc envisageable sur la région.

► Critères d'études : la Zone de Développement Eolien

Pour déterminer une localisation d'implantation, il est nécessaire de passer en revue les 6 aspects suivants :

- ① la **présence** régulière et suffisante de **vent** pour le fonctionnement des éoliennes de 4,5 mètres par seconde, soit environs 15 km/h.
- ② la **proximité de raccordement électrique** sur le réseau de transport d'EDF.

- ③ l'**intégration dans le paysage** du site, en tenant compte de la distance des habitations, des massifs montagneux, des infrastructures routières et ferrées, des zones classées, les lignes électriques a haute tension, etc...
- ④ la **volonté des élus** locaux de la mise en œuvre du projet.
- ⑤ les **servitudes** techniques, aéronautiques civiles et militaires, avifaunes et ornithologiques.
- ⑥ et enfin, la présence d'un **espace au sol suffisant** pour la construction et l'exploitation du parc, soit environ 1000 m² par éoliennes.

Après une première phase d'étude de faisabilité réalisée au cours de l'année passée, il est ressorti que 2 sites étaient susceptibles de recevoir ce matériel :

- l'un près d'Andilly pour 4 éoliennes,
- le second sur les communes de Jonzier, Vers et Dingy pour 7 à 8 éoliennes.

La prise en compte de ces 6 critères ayant permis de définir et délimiter les sites propices à cette implantation entre dans le cadre de l'étude de Zone de Développement Eolien ou ZDE. Cette approche paysagère et patrimoniale en amont du projet d'implantation est en cours d'élaboration et sera coordonnée par la Communauté de Commune.

► Premier contact avec les élus

Une présentation a donc eu lieu par une personne de VSB auprès des élus des communes concernées ainsi que les maires de la Communauté de Communes du Genevois, le 17 octobre à la salle des Fêtes de Jonzier.



Les parties techniques, juridiques, fonctionnelles, financières et organisationnelles ont été longuement abordées, puis étayées par un exemple d'implantation en Franche Comté avant d'aborder les cartographies de la région et la localisation souhaitée de ce parc éolien.

► Visite de découverte

Les freins les plus courants quant à une implantation d'un champ d'éoliennes pour les habitants étant les nuisances visuelles et sonores, une visite fut organisée le 18 octobre sur le site de Beausembant, dans la Drôme.

Ce sont les 6 éoliennes qui sont visibles sur les bords de l'autoroute A7, d'une hauteur de 125 (80 mètres de mât + 45 mètres de pales).

Le temps ensoleillé mais cependant légèrement venteux a permis de pouvoir les voir fonctionner normalement. La remarque unanime des visiteurs présents fut l'absence de bruits spécifiques au travail d'une éolienne. Le bruit de fond de l'autoroute en contrebas et le passage d'engins agricoles étant bien plus remarqués. De plus, le flux aérien d'une éolienne en activité est mélangé avec le bruit ambiant dû au vent lui-même.

L'aspect acoustique n'est uniquement remarquable qu'au pied des éoliennes. En s'éloignant de quelques dizaines de mètres, plus aucune différence n'était perçue.

Quant à l'impact visuel, chacun aura sa propre vision et donc son propre jugement sur l'esthétisme et l'intégration de tels appareils dans notre paysage.

► Vision d'un élu du site

La présence d'un conseiller local a aidé à convaincre les plus sceptiques sur les éventuelles nuisances sur l'exploitation de matériel éolien sur une commune. Aucune remarque particulière sur une diminution du gibier ou une déviation du couloir migratoire, ni même de surcharge administrative au niveau de la mairie. Juste une nuisance inattendue : le nombre important de curieux durant les travaux. Des détails ont ainsi pu être donnés, suite aux explications plus théoriques de la veille.

► Premières réflexions

Ces 2 journées ont permis de mieux connaître la filière industrielle française de l'éolien. Le potentiel d'expansion est vaste au niveau de la production d'énergie renouvelable, mais il serait également utile de penser à maîtriser sa consommation énergétique qui, dans ce cas, est l'affaire de tous, et dès maintenant.

Cette première réflexion, bien documentée, va donc servir de base d'étude pour considérer ce projet en collaboration avec les élus des autres communes.

Demain commence aujourd'hui !



Photomontage de l'aspect visuel (entre Viry et Chenex)



Photomontage de l'impact paysager depuis les hauteurs de Collonges-Fort l'Ecluse



NAISSANCES

22 janvier	Alicia au foyer de Rachel et Léonard LESUISSE à Bloux
02 mai	Mathilde au foyer de Julie LEFEBVRE et Ruddy LABBE
05 juin	Emma au foyer de Christel et Ludovic CNOCQUART à Bloux
13 septembre	Samuel au foyer de Marie Noëlle et Jean Bernard DIJOUX à Bloux
10 novembre	Kéo au foyer de Gwennaëlle et Nicolas MORIN à Jurens
22 novembre	Lucile au foyer de Emilie et Jérôme VUICHARD à Raclaz

Bienvenue aux heureux bambins et félicitations à leurs parents.



MARIAGES

12 juillet	Gillian FAULKNER et Thomas CULLEN (Raclaz)
12 juillet	Emilie MOREL et Jérôme VUICHARD (Raclaz)

Félicitations aux époux et à leur famille !

INFOS GENERALES

► Fermeture mairie

Durant les fêtes, le secrétariat sera fermé du 24 décembre 2008 au 04 janvier 2009 sauf le 31 décembre où une permanence sera assurée de 10 h à 11 h (inscription listes électorales). La permanence du maire du 30 décembre est supprimée.

► Déneigement

Durant l'hiver, merci de ne pas vous garer le long des voies communales afin de laisser l'accès libre pour le déneigement.

► Aide a Domicile en Milieu Rural

Le référent pour la commune est madame Chantal BLANC.

► Poubelles et cendrier

Des mégots sont régulièrement trouvés à même le sol autour de la mairie et de l'école. Une poubelle est à disposition près de la clôture de l'école. Des cendriers devront prochainement être mis en place pour contrer à ce besoin. En attendant, un peu de civisme devrait permettre de garder les abords propres.

► Nez Rouge

Le 0800 802 208 peut être un numéro utile pour une...

